

ANNALES d'HISTOIRE  
de l'ART &  
d'ARCHEOLOGIE

XXIII  
2001

XXIII  
2001



ANNALES  
d'HISTOIRE de l'ART  
et d'ARCHEOLOGIE

Publication annuelle  
de la Section d'Histoire de l'Art et d'Archéologie  
de l'Université Libre de Bruxelles

*Comité directeur*

Pierre BONENFANT  Pierre de MARET  Cécile DULIÈRE  Paul  
PHILIPPOT  Philippe ROBERTS-JONES  Henri VANHULST

*Comité de Rédaction*

Catheline PÉRIER-D'ETEREN, *directeur*.  Thierry LENAIN, *secrétaire  
de rédaction*.  Didier MARTENS, *secrétaire de rédaction adjoint*.  Véro-  
nique BÜCKEN  Alain DIERKENS  Cécile EVERS  Marc GROENEN  
 Paul HADERMANN  Lydie HADERMANN-MISGUICH  Cathy  
LECLERCQ  Georges RAEPSAET, *membres*

MARIA SPÖRL  
La bannière de la léproserie  
Sainte-Marie-Madeleine de Bruges  
p. 7-23

DIDIER MARTENS  
Rayonnement d'un modèle. Emprunts méconnus  
à la 'Messe de saint Grégoire' flémallienne  
dans la peinture et la tapisserie bruxelloises  
p. 25-59

ISABELLE LECOCQ  
Existait-il des vitrages de protection pour  
les vitraux monumentaux dès le XVI<sup>e</sup> siècle ?  
p. 61-81

CATHERINE VANDER AUWERA  
Les vitraux d'Albert Servaes à l'église de la Sainte-Famille  
de Woluwé-Saint-Lambert  
p. 83-97

NATHALIE NYST  
Le palais de Bafut (Nord-Ouest Cameroun) et ses dépendances:  
description et symbolique de la « maison du pays »  
p. 99-117

Comptes rendus  
p. 119-123

NATHALIE NYST  
À la mémoire de Marie-Louise Bastin  
p. 125-128

Chronique de la Section  
p. 129-172

Chronique des fouilles de la Section  
p. 173-198

## EXISTAIT-IL DES VITRAGES DE PROTECTION POUR LES VITRAUX MONUMENTAUX DÈS LE XVI<sup>e</sup> SIÈCLE ?<sup>1</sup>

ISABELLE LECOCQ

Les vitraux sont les éléments les plus vulnérables d'un édifice. L'altération la plus spectaculaire est la fragmentation ou le bris de verre consécutifs à des intempéries, ou à des jets de projectiles (fig. 1). Cette réalité n'échappe pas aux miniaturistes, peintres et graveurs, qui représentent à l'occasion des constructions avec des fenêtres amputées de plusieurs verres losangés<sup>2</sup> (fig. 2). La grêle a parfois raison de toute une vitrerie. Les exemples abondent, toutes époques confondues. Une chronique liégeoise rapporte qu'en l'« *an mesme* [1575], *sur la fin de juin s'esleva une tempeste avec gresle par laquele une grande partie de voiriers de la ville de Sainct-Trond furent rompues et le grains aux champs en plusieurs lieux destruits. Il tomba gresle comme œurufs ou poing d'hommes* »<sup>3</sup>. À Mons, la grêle du 3 août 1855 endommage fortement plusieurs

<sup>1</sup> Le présent article est une synthèse de réflexions qui ont fait l'objet de ma thèse annexe présentée en juin 2001 aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, sous la direction de M<sup>me</sup> le Professeur Yvette Vanden Bemden que je remercie vivement.

<sup>2</sup> Les réparations ne sont pas toujours faites immédiatement. Pour qu'un verrier intervienne, il faut parfois des pressions extérieures comme de grandes festivités ou la venue d'un hôte remarquable ainsi que le rapporte H. OIDTMANN : "*Wenn sonst ein Kaiser nach Nürnberg kam, um sich länger hier aufzuhalten, oder ein Fürstentag in Nürnberg gehalten wurde, dann beeilte man sich, die Fenster in den Kirchen, welche, wie die Chroniken melden, oft hässlich zerworfen gewesen, also, dass wenig Scheiben und nur das Blei darin gestanden, durch den Stadtglaser, nachdem sie viel Jahr zuvor also zerrissen gestanden, wegen der fremden Leute wieder aufbessern zu lassen*". Ce passage d'H. OIDTMANN, dans : *Die Glasmalerei im alten Frankenlande*, Leipzig, Duncker, 1907, est cité par G. FRENZEL, *Die Instandsetzung des Kaiser-Fensters und des Rieter-Fensters aus der St-Lorenzkirche zu Nürnberg* (= *Mitteilungsblatt Neue Folge* - 9, juli 1968), Nürnberg, Verein zur Wiederherstellung der St-Lorenzkirche in Nürnberg, 1968.

<sup>3</sup> S. BALAU/ É. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, vol. 2, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, Lamertin, 1931, p. 580.

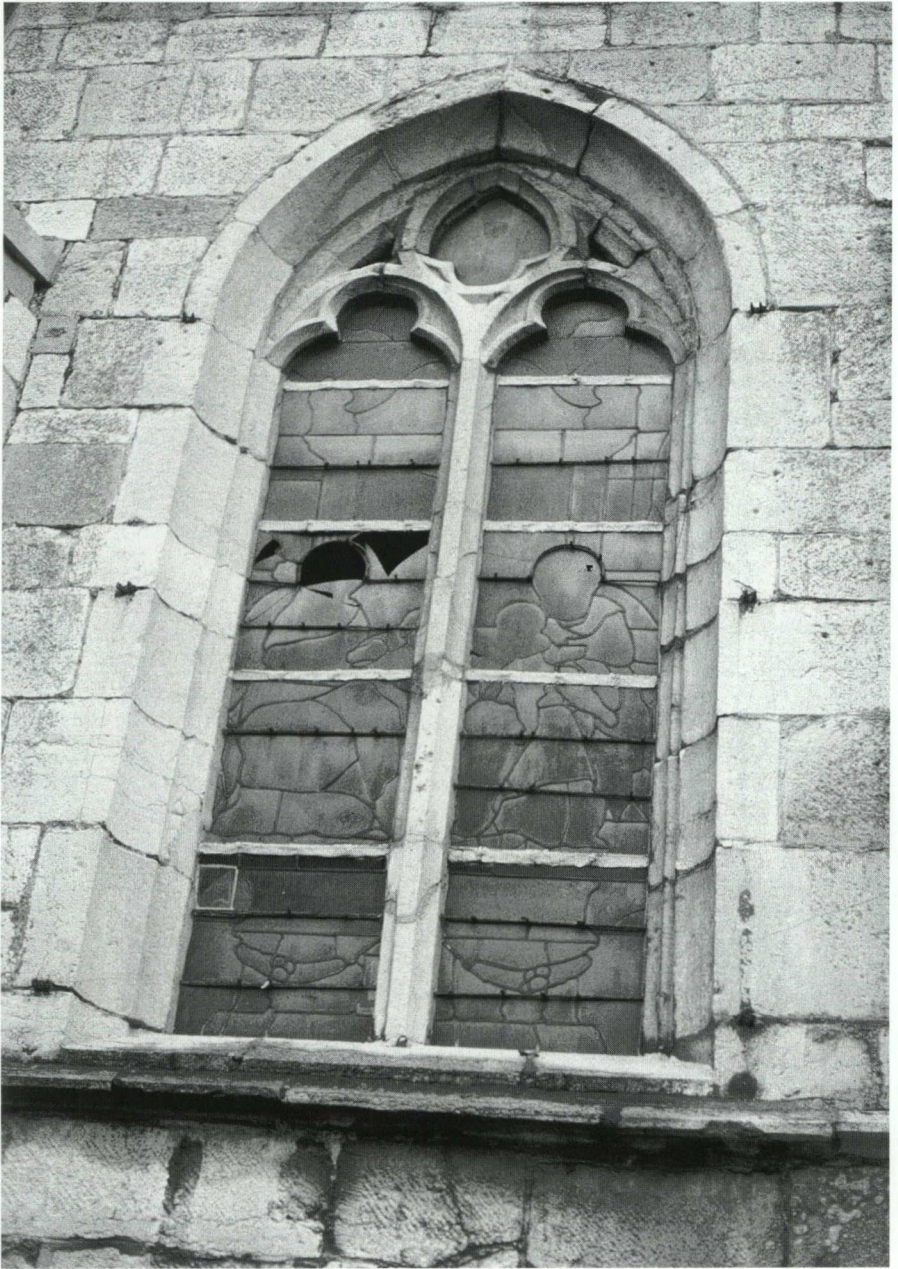


Fig. 1.  
Revers du vitrail avec sainte Anne, la Vierge et l'Enfant, 1559 et 1859, Abée-Scry, église paroissiale Saint-Martin, chœur (cliché de l'auteur). Les lacunes sont importantes pour le panneau figurant le buste de sainte Anne, atteint par un ballon : la moitié supérieure de la tête manque.



Fig. 2.  
 Miniature sur parchemin représentant Esther devant Assuérus et la Pendaison d'Aman. F<sup>o</sup> 90 v<sup>o</sup> du manuscrit 9231 de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup> de Bruxelles, *La Fleur des Histoires*, de Jean Mansel (1446-1451) © Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>. L'altération des fenêtres du palais d'Assuérus est suggérée par des manques parmi les verres losangés mis en plombs.



Fig. 3.  
Panneau avec décor architectural du vitrail de la *Vierge à l'Enfant*, v. 1575-1600, Liège, basilique Saint-Martin (cliché de l'auteur). Les nombreuses casses et lacunes résultent de la grêle.

vitraux de la collégiale Sainte-Waudru. Ces vitraux viennent d'être restaurés et sont tous situés du côté sud, particulièrement exposé. Deux d'entre eux sont si altérés qu'ils doivent être protégés à l'extérieur par des planches ; plusieurs de leurs panneaux ont été complètement brisés. Dans les autres vitraux, les dégâts ne sont pas moins considérables. Pratiquement tous les panneaux ont été atteints et la plupart des calibres sont cassés en étoile<sup>4</sup>. À Liège, le même cas est signalé au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les vitraux du transept de la basilique Saint-Martin sont les plus touchés par la grêle qui s'est abattue sur la région le 3 juillet 1946 (fig. 3). Déposés peu après, ils n'ont pas encore été restaurés et leurs panneaux sont toujours conservés dans des caisses entreposées à la basilique. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas d'apprendre que, parfois, un vitrail dit ancien ne comporte pratiquement plus de parties originales ou originelles.

La conservation des vitraux est née avec eux, si l'on admet que le simple entretien d'une œuvre est déjà une mesure préventive ou curative. Déjà au XII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Suger de Saint-Denis institue un office de restaurateur : « *comme ceux-ci sont d'un travail merveilleux et d'une grande richesse de verre peint et*

<sup>4</sup> Namur, Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. *Dossier de la collégiale Sainte-Waudru à Mons*, inventaire n° C.R.M.S.F. Hainaut 11a.

de la matière de verre bleu, nous instituons l'office d'un maître qui les gardera et les réparera et qui sera rétribué, ainsi que le maître-orfèvre chargé du trésor, par une prébende prise sur les offrandes de l'autel et sur les revenus du grenier commun des moines, pour que toutes les précautions soient prises afin qu'ils ne s'absentent jamais »<sup>5</sup>. Un siècle plus tard, Louis IX prend des dispositions semblables pour la Sainte-Chapelle.

Dans les anciens Pays-Bas, un tel office de verrier à demeure est supposé pour les édifices avec une vitrerie importante ou, aussi, dans les villes. À Mons, Anthoine Eve, qui intervient pour des travaux de restauration et de création dans la collégiale en 1522 et 1527, est qualifié de « *vairier de la ville* »<sup>6</sup>. Le chapitre de Sainte-Waudru s'est manifestement attaché les services de plusieurs verriers de la famille des Eve, qui sont mentionnés à de très nombreuses reprises dans les comptes de la collégiale. Un autre Anthoine Eve est qualifié de « *verrier de l'église* » en 1582<sup>7</sup>. Adam Eve est honoré du titre de « *verrier du chapitre* »<sup>8</sup>. À Liège, la cathédrale Saint-Lambert et la collégiale Saint-Martin s'attachent aussi les services d'un verrier. Parmi le personnel relevant du chapitre de la cathédrale figure le « *vitrifex* »<sup>9</sup>. Un dénommé Wypart apparaît comme verrier en titre de la basilique Saint-Martin dans les archives de la collégiale, en 1650 : « *Stephanus de Fosse in locum vitrarii Wypart in servitio ecclesiae continuatus ad reditum dicti Wypart, etc* »<sup>10</sup>.

Les comptes se limitent généralement à la mention des travaux de restauration sans en préciser la nature exacte. Des informations intéressantes y sont parfois consignées, mais elles sont rares. Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, quelques comptes de la fabrique de Sainte-Waudru mentionnent des interventions matérielles assez précises pour « *remettre a point* » ou « *raccoutre les verrières* » (ou « *vairières* », « *voiyeryeres* ») : « *restainier* » les verrières, mettre en « *ploncq nouveau* », « *relaver bien [le voire] et mettre en nouveau plouch et restouper et voire les trous* », remettre des *kareaux neufs*. Des comptes conservés pour des édifices tournaisiens sont plus précis encore. En l'an 1412, le *voirier* Jaquemart Refin reçoit 6 lb. pour « *salair et desserte d'avoir mis jus, resclarchi et remis en noef ploncq, et aussi rassiéléz voirières des iij viéz arcques, et une grande voirière en ledicte Halle des juréz, et pour avoir mis, ès lieux des vièses armes qui y estoient, les armes du Roy, nostre sire, et de la ville, par marchié à lui fais en tasque* »<sup>11</sup>. Un autre compte note, en 1443, le paiement de 31 sous 6 deniers au

<sup>5</sup> S. BROWN/D. O'CONNOR, *Les peintres-verriers* (Les artisans du Moyen Âge), Brépols, 1992, p. 16.

<sup>6</sup> L. DEVILLERS, *Le passé artistique de la ville de Mons*, Mons, Masquillier, 1880, p. 176.

<sup>7</sup> L. DEVILLERS, *op.cit.*, 1880, p. 177.

<sup>8</sup> Mons, Archives de l'État, *Manuscrits*, n° 71, V. *Comptes 1550-1600. Extraits de comptes du chapitre de Sainte-Waudru. Copie de Madame Georges Heupgen* (1897-1942). Originaux détruits dans l'incendie du 14 mai 1940.

<sup>9</sup> J. YERNAUX, *L'art du vitrail au Pays mosan*, dans : *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, 1951, XVIII, p. 150.

<sup>10</sup> J. YERNAUX, *op.cit.*, p. 161, note 2.

<sup>11</sup> A. DE LA GRANGE/L. CLOQUET, *Études sur l'art à Tournai*, Mémoires de la Société historique de Tournai, 21 (2<sup>e</sup> partie), 1889, p. 296.



voirrier Bauduyn Danelois « pour avoir mis jus, remis sus, recuyt, repoint et rappointiet, comme il appartenoit, trois paniaux de verrière où est l'image Sainte-Barbe, servant à la cappelle de le Halle ; et pour avoir livré vij losenghes et demye »<sup>12</sup>. En 1447, toujours à la chapelle de la Halle, le même reçoit 5 sous « pour avoir refait et remis à point en une verrière l'espaule et le brach d'une ymage de Saint-Piat, qui estoit rompu et cheu, de demy piet en quarure, le repoint et remis en coulleur ». Divers exemples, de dates variées, fournissent ce type d'information mais ceux de Tournai demeurent les plus éloquents.

Les vitraux sont coûteux. Ils sont donc maintenus le plus longtemps possible en place. Parfois, du vieux verre est utilisé pour la confection de nouveaux vitraux. Ainsi, en 1543, le verrier Théodoric de Léau, établi à Liège, s'estime lésé financièrement et, en guise de dédommagement, il reçoit le « vieux verre et plomb »<sup>13</sup>. En 1570-1571, le verrier Barthélemy de Namur est payé 30 sols pour avoir « despendus une grande verrier deseur la neff du costé du monument, et l'a refaict toute nouvelle, remectant certains vieux cuareaulx, etc. »<sup>14</sup>.

Le verrier est aussi souvent appelé pour la pose d'une protection : « pour que les panneaux ne soient pas cassés par les enfants ou quelque accident, on place derrière un fin grillage de cuivre »<sup>15</sup> (fig. 4). De nombreux comptes rapportent cette précaution. Échaudée par la dévastation de son église avec tout son mobilier, la fabrique de l'église de Fosses a fait confectionner un châssis en fer et un treillis en fil d'archal pour protéger les nouveaux vitraux : « Item [compte de juillet 1571 à juillet 1572], le mesme jour j'ay fait faire par le clerque un cassis de ferre et uèng treillis de fillet d'arca, pour mectre contre la vayrier de la chapelle saint Jan, à cause de garder les vayriers »<sup>16</sup>. La plus ancienne mention de ce type d'intervention que nous ayons rencontrée remonte à l'année 1417-1418. Jehan le Verrier et son valet placent un grillage en fil de laiton et d'archal qu'ils fixent sur un châssis placé devant la grande verrière de la chapelle Saint-Laurent de la collégiale Sainte-Waudru<sup>17</sup>. En 1431-1436, d'importants travaux sont exécutés à la chapelle de Notre-Dame dite « au soleil » près de la porte d'Havré à Mons et les verrières qui avaient une surface de 64 pieds sont garnies de « treilles de fil d'arcault »<sup>18</sup>.

<sup>12</sup> A. DE LA GRANGE/L. CLOQUET, *op.cit.*, 1889, p. 292.

<sup>13</sup> J. YERNAUX, *op.cit.*, p. 175-176.

<sup>14</sup> J. BORNET, *Cartulaire de la commune de Fosses*, Namur, Wesmael, 1867, p. 148 (note 2).

<sup>15</sup> A. CHASTEL (édition sous la dir. de), G. Vasari, *La vie des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, 1, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1989, p. 200. Dans l'introduction et dans le chapitre consacré au peintre Guillaume de Marcillat, Vasari donne de précieuses indications sur la technique du vitrail. C'est la seule technique annexe de la peinture qu'il prend en compte, pour des raisons personnelles : Guillaume de Marcillat est le premier maître de Vasari, celui qui lui a « enseigné les rudiments de l'art ».

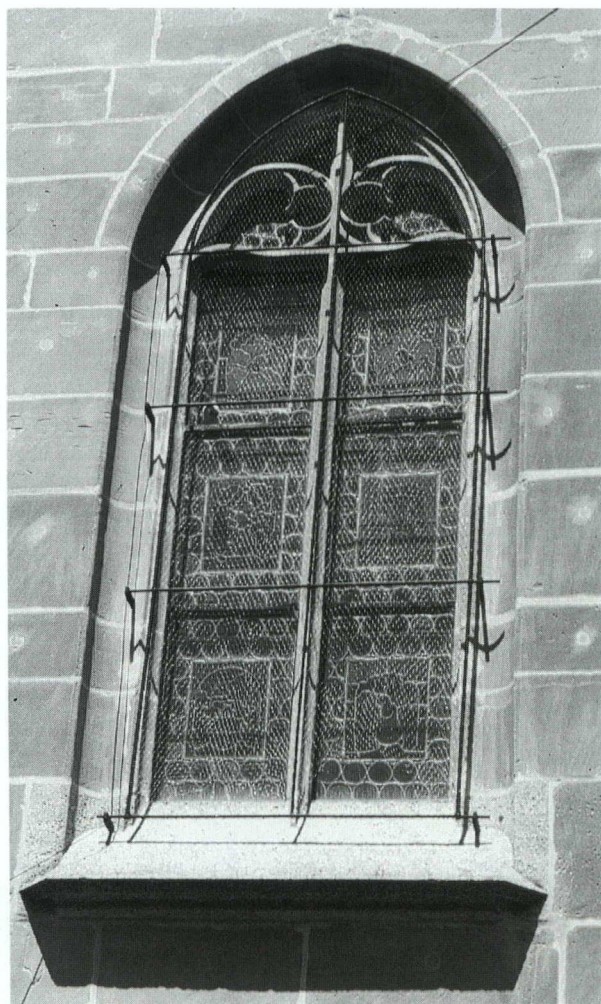
<sup>16</sup> J. BORNET, *op.cit.*, p. 149 (suite de la note 2).

<sup>17</sup> Mons, Archives de l'État, *Manuscrits*, n° 71, 5. *Comptes 1550-1600. Extraits de comptes du chapitre de Sainte-Waudru. Copie de Madame Georges Heupgen* (1897-1942). Originaux détruits dans l'incendie du 14 mai 1940.

<sup>18</sup> *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 30, 1901, p. 180.

Fig. 4.

Vitrail protégé par une vitre de protection et un grillage, Suisse, *chapelle de Pérolles* édifée vers 1520 (cliché de l'auteur). Le grillage prévient les chocs mécaniques comme le manifeste la balle de tennis logée contre celui-ci, dans la partie supérieure droite.



Les archives livrent des indices qui permettent d'émettre l'hypothèse du placement de vitrages de protection dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à ce jour, on pensait que cette pratique remontait seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plus ancienne vitre de protection archivée datant de 1782<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Angleterre, Audeley End, Essex ; voir A. CORALLINI/ V. BERTUZZI, *Il restauro delle vetrare*, Fiesole, Nardini, 1994, p. 143, et la journée d'étude organisée par la GIC et la Province de Flandre orientale sur le sujet le 14 novembre 2000 à Gand. La plus ancienne vitre de protection qui remplit encore son office a été placée en 1897 par l'atelier Oidtmann de Linnich à Lindena, en Allemagne, entre Berlin et Dresde. Il s'agit d'une simple vitre montée sur un châssis en bois, posée devant la fenêtre et toujours à son emplacement d'origine. *News Letter du Corpus Vitrearum*, n° 7 (7/3/1977, 3.4.).

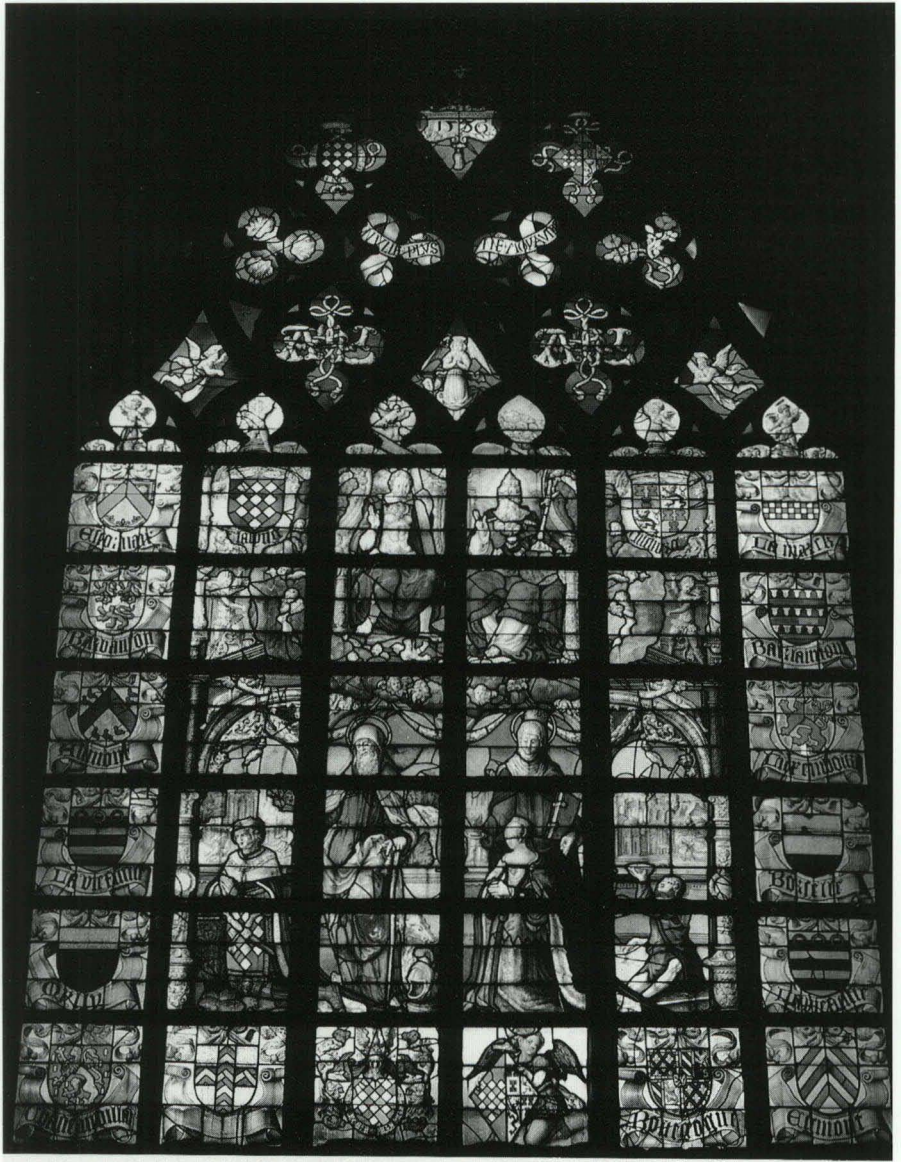


Fig. 5.  
Vitrail de la Trinité, 1536, Mons, collégiale Sainte-Waudru, chœur (© IRPA/KIK).

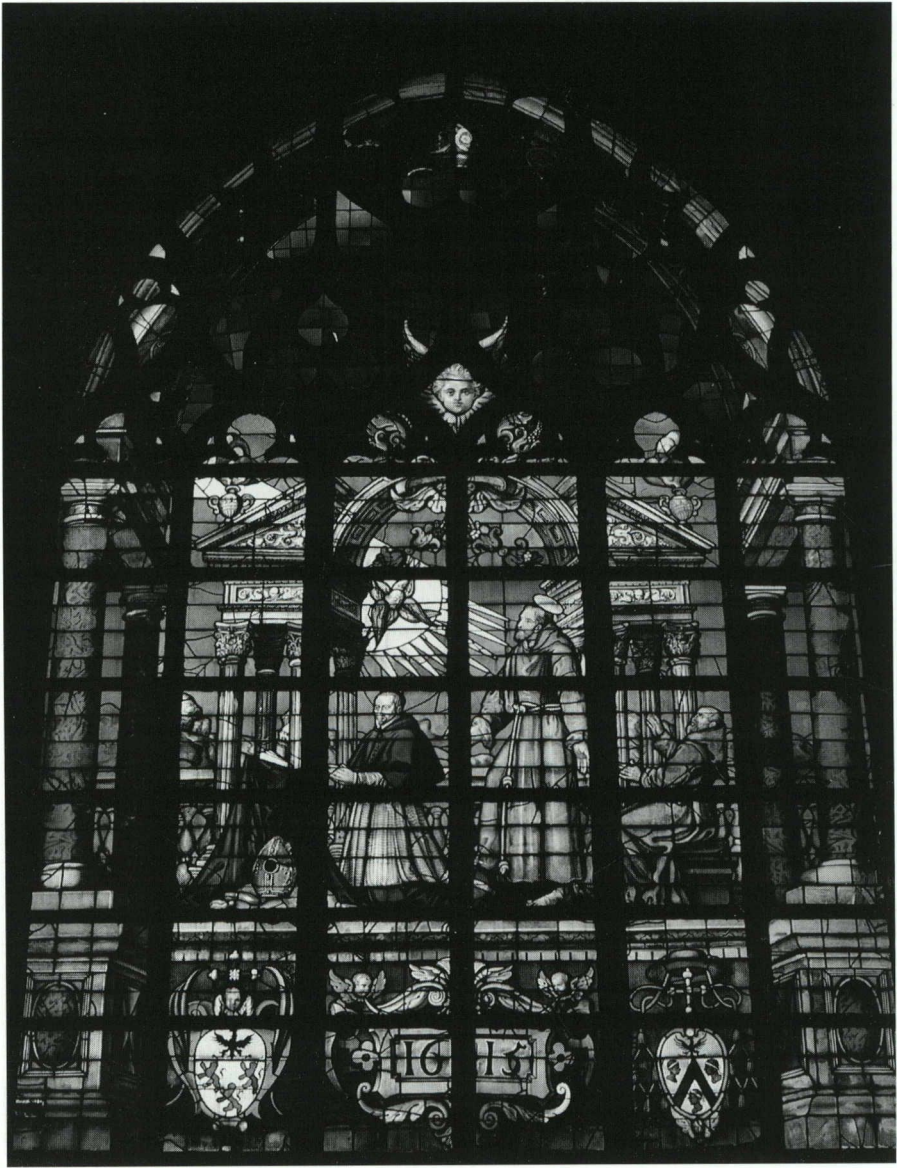


Fig. 6.  
Vitrail de François Buisseret, 1615, Mons, collégiale Sainte-Waudru, chœur (© IRPA/KIK).

L'hypothèse repose sur une lecture de deux comptes d'archives de la collégiale Sainte-Waudru. En 1547-1548, Anthoine I Eve reçoit 63 livres 9 sols pour le placement d'une verrière « *contre celle de Monseigneur le comte de Hochstraete* »<sup>20</sup>. Un compte du chapitre de l'année 1626 mentionne un paiement à Adam Eve, « *vairier* », pour une « *grande verrière par luy faicte de voire blanc allendroit de celle de Monsieur Buisseret* »<sup>21</sup>.

La vitrerie ancienne de la collégiale Sainte-Waudru est l'une des mieux conservées de Belgique et les vitraux du comte de Hoogstraeten et de François Buisseret existent encore. Ils sont visibles dans deux baies du côté sud-ouest de la collégiale montoise (fig. 5 et 6). Le vitrail du comte de Hoogstraeten porte le millésime 1536. Il représente la Trinité, Antoine de Lalaing (1480-1540), son épouse, Élisabeth de Culembourg (1475-1555), leurs saints patrons et leurs armoiries. Le vitrail de François Buisseret (1549-1615) porte le millésime 1615 et représente sous un grand portique François Buisseret, saint François et un franciscain. Même si l'histoire particulière de ces vitraux n'est vraiment bien connue qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, il semblerait qu'ils aient conservé leur emplacement d'origine. Peu d'années après son installation, le vitrail du comte de Hoogstraeten est restauré, en 1547-1548, par Antoine Eve : « *A icelluy Anthoine pour avoir remis appoint la vairiere Monseigneur le comte Hochstraete, lui a estet payet 50 sols* ».

L'interprétation des deux comptes d'archives précités est problématique. Le sens des mots « *contre* » et « *allendroit* » n'est pas clairement établi. Le terme « *contre* » marque la proximité ou le contact et une verrière « *contre* » une autre peut soit être placée auprès, dans le même plan (— —), ou en face, en vis-à-vis, surface contre surface (=). Cette seconde possibilité semble davantage ancrée dans l'usage. Dans le compte de 1571-1572 de l'église de Fosses cité précédemment, à propos de la pose d'une protection, le « *treillis* » est mis « *contre la vayrier de la chapelle saint Jan* » (cf. *supra*). « *Allendroit* » recouvre un sens assez vague et désigne l'emplacement de la vitre de verre blanc, dans la baie occupée par le vitrail de François Buisseret, sans que l'on sache si le vitrail est toujours en place.

Si le terme « *contre* » ne signifie pas « à côté » et « *allendroit* », « en lieu et place », les deux comptes en question pourraient se référer au placement d'un vitrage de protection. Examinons les éléments dont on dispose : le libellé des comptes, le prix et la dimension des vitraux, la configuration ancienne de la vitrerie de Sainte-Waudru.

<sup>20</sup> Y. VANDEN BEMDEN, *La collégiale Sainte-Waudru de Mons (Corpus Vitrearum Medii Aevi, Belgique 5, Les vitraux de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle conservés en Province de Hainaut, Fascicule 1)*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2000, p. 54.

<sup>21</sup> E. LEVY/ J.-B. CAPRONNIER, *Histoire de la peinture sur verre en Europe et spécialement en Belgique*, Bruxelles, Tircher, 2, 1860, p. 98-99.

## Le libellé des comptes

En général, les comptes pour les vitraux ne sont guère prolixes, tant à Mons qu'ailleurs. Ils se bornent à différencier un travail de création ou de restauration et le vitrail concerné est désigné assez vaguement. Par exemple, en 1528, Antoine Eve est payé pour « *la verrière par luy faicte et mise au cœur* »<sup>22</sup>. Dans les deux cas présents, l'information est pourtant très précise quant à la localisation du vitrail. Il est question d'une verrière « *contre celle de Monseigneur le comte de Hochstraete* » et d'une autre, « *allendroit de celle de Monsieur Buisseret* ». La désignation des vitraux par le nom de leur donateur est assez courante. Le compte de 1547-1548 mentionne également le versement de 50 sols « *pour avoir remis à point la verrière de Monseigneur le Comte de Hochstraete* ». Par contre, il est singulier de désigner un vitrail par rapport à un autre. Cette précaution est vraisemblablement due au fait qu'il s'agit de verrières de verre incolore qui entretiennent un rapport particulier avec les vitraux existants. Nous en revenons à la question, déjà soulevée, de l'interprétation des termes « *allendroit* » et « *contre* ».

## Le prix et la dimension des vitraux

Le prix d'un vitrail est souvent calculé au pied carré et par panneau achevé. Les statuts de Liège recommandent aux *voiriers* de ne pas frauder sur la mesure. Un contrôle est effectué avant le paiement. Les comptes font parfois mention de ce contrôle : en 1568-1569, Jehan de Five, receveur du chapitre de Sainte-Waudru paie 44 livres 17 sous 6 deniers au verrier Anthoine Eve pour la « *verrière armoyee* » donnée par le chapitre à l'église du béguinage de la ville de Mons, verrière « *contenant par certification de Jehan Repu machon de leglise 48 p[ieds]* »<sup>23</sup>. Le prix d'un vitrail est aussi fonction de la qualité du verre : le verre coloré coûte plus que le verre incolore. Les prix dissocient parfois l'un et l'autre. Dans le vitrail de 1559 de Jacques Eve à Mons, le verre historié coûte 18 sous le pied et le verre blanc, 4 sous, 9 deniers<sup>24</sup>. Le vitrail que Dierick le Jeune livre en 1571 à l'abbaye du Val Saint-Lambert revient à un total de 475 florins pour cinquante panneaux en couleur, couvrant 166 pieds et 242 pieds en blanc<sup>25</sup>.

Le coût de la vitre de « *voire* » blanc placée contre celle de Monsieur le Comte de Hoogstraeten est de 63 livres 9 sols au total : le vitrail a une surface de 362 pieds trois quarts et le prix de revient au pied est de 3 sols 9 deniers<sup>25bis</sup>. Ces dimensions correspondent bien aux grandes baies des travées droites du chœur de la collégiale (7m de haut sur 5 de large en moyenne) et le prix est celui générale-

<sup>22</sup> Y. VANDEN BEMDEN, *op.cit.*, p. 54.

<sup>23</sup> Mons, Archives de l'État, *Manuscrits*, n° 71, 5. *Comptes 1550-1600. Extraits de comptes du chapitre de Sainte-Waudru. Copie de Madame Georges Heupgen* (1897-1942). Originaux détruits dans l'incendie du 14 mai 1940.

<sup>24</sup> L. DEVILLERS, *op.cit.*, p. 461.

<sup>25</sup> J. YERNAUX, *op.cit.*, p. 157.

<sup>25bis</sup> Y. VANDEN BEMDEN, *op. cit.*, p. 61.

ment demandé pour du verre blanc à l'époque. Dans le vitrail de 1559 de Jacques Eve à Mons par exemple, le verre historié est payé 18 sous le pied et le verre blanc, 4 sous, 9 deniers<sup>26</sup>

### La configuration ancienne de la vitrerie de Sainte-Waudru

Est-il possible qu'une vitre de verre blanc ait été placée en 1547-1548 dans la baie juste à côté de celle du comte de Hoogstraeten ? Notre connaissance de la configuration ancienne de la vitrerie du chœur de Sainte-Waudru n'apporte pas d'élément décisif. Il est possible que la baie en question ait été dépourvue de vitrail à ce moment, mais ce n'est pas certain. Deux vitraux sont attestés pour cette baie. Le premier a disparu dans des circonstances peu sûres<sup>27</sup>. Il a été offert à une époque indéterminée par le comte Charles de Berlaymont (1510-1578) et il n'est connu que par un relevé des armoiries qui y figuraient. Celui-ci est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup> de Belgique et a été effectué en 1563 par le Roy d'armes Jérôme de Becberghe. Le second vitrail est justement celui dont il est question dans le compte de 1626. Toujours en place, il porte le millésime 1615. Si, en 1626, une vitre de verre blanc est placée « *allendroit* » de ce vitrail, cela signifie soit qu'il s'agit d'une vitre de protection, soit que, pour une raison qui demeure obscure, le vitrail est déposé et remplacé par une vitre incolore en attendant son rétablissement. Pourquoi alors une vitre de « *voire blanc* », coûteuse, plutôt que de simples planches ou tout autre moyen d'obturation ? On ne connaît pas d'exemple ancien où le vitrail en cours de restauration aurait été remplacé par une vitre de verre blanc.

L'hypothèse du placement de vitres de protection peut donc s'appuyer sur ces éléments particuliers : le placement de vitres de verre blanc de la dimension d'un vitrail, la mise en relation de ces vitres avec les vitraux qu'elles doubleraient, la faible probabilité du remplacement d'un vitrail par du verre blanc pendant une restauration.

<sup>26</sup> L. DEVILLERS, *op.cit.*, p. 461. Autre exemple (Mons, Archives de l'État, *Manuscrits*, n° 71, 5. *Comptes 1550-1600. Extraits de comptes du chapitre de Sainte-Waudru. Copie de Madame Georges Heupgen* (1897-1942). Originaux détruits dans l'incendie du 14 mai 1940) : *Comptes et renseignements que fait et rend Jehan de Five, receveur (1561-1562). A la maison ou demeure leghait et celle du bastonnier de la ditte eglise : A Jacques Eve verrier pour lui avoir le 21 decembre 61 fait a la ditte maison trois verrieres contenant 15 pieds a 4S 6D et pour avoir remis a point deux autres verrieres. Ensemble a este payet (75 sous 6 deniers). A la maison ou demeure Jehan daruelle tenant à la precedente : A Jacques Eve verrier par lui avoir fait deux verrieres a la ditte maison, se comme lune en le cuisine et lautre deseure le moutier, contenant ensemble 8 pied a 4S 6D le pied. Comptes et renseignements que fait et rend Jehan de Five, receveur (1563-1564). A la maison ou demeure guillaume fourneau : A Piere de Bavay vairyer pour par lui avoir fait 12 voiryeres neufves a la ditte maison contenant 39p. ung quart moins a 4S 6D le peid, a este payet 8L 14S 6D le pied et pour 300 cloux a 16D le cent. Ensemble par sa quietance er certiffycation dudit fieffvet (8 livres 18 sous 6 deniers).*

<sup>27</sup> M. HAUREZ reproduit les mots d'un chroniqueur dont il néglige de donner la référence et qui mentionne une tempête dévastatrice par vent d'ouest ayant causé de très importants dégâts à Mons le lendemain des grandes pasques 1606. M. HAUREZ, *Sainte-Waudru et ses vitraux*, dans : *Savoir et Beauté*, 3, 1948, p. 66-67.

Un autre élément renforce l'hypothèse.

Des doubles vitrages existaient encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour la partie correspondante de l'édifice. Le 30 août 1849, Capronnier conseille à la fabrique de « *supprimer les doubles châssis qui prennent tout l'effet de ces vitraux : [à l'intérieur, ils] empêchent de voir les vitraux [et à l'extérieur, ils] défigurent le monument, en masquant les beaux dessins formés par les meneaux* »<sup>28</sup>. Le restaurateur remarque en outre qu'il a eu l'occasion de visiter « *presque toutes les principales églises du pays et quelques unes en France* », et que jamais, il n'a rencontré pareille précaution. Il juge que les vitraux sont en bon état et conseille la pose de grillages en fils de fer, plus généralement employés. En juin 1868, la Commission des Monuments et des Sites communique à la Province du Hainaut quelques renseignements recueillis au sujet de nouvelles dégradations aux verrières du chœur restaurées vingt ans auparavant. Elle se plaint de ce que les « *doubles châssis qui au sud-ouest garantissaient ces brillantes peintures contre les ouragans et la pluie* » ont été enlevés : les dégâts causés par la tempête de grêle de 1855 n'en ont été que plus importants<sup>29</sup>. « *La Commission des Monuments, en*

<sup>28</sup> Mons, Archives de l'État, *Archives de la Fabrique d'église de la collégiale Sainte-Waudru*, n° 199, *Correspondance et documents relatifs à la restauration des vitraux peints (1838-1879)*. Le 30 août 1849, Capronnier écrit à la Fabrique : *Préoccupé de l'effet que doivent produire les vitraux peints qui ornent les fenêtres du chœur de votre église, je prends la liberté d'appeler toute votre attention sur l'opportunité qu'il y aurait à supprimer les doubles châssis qui prennent tout l'effet de ces vitraux. Je suis persuadé qu'actuellement les vitraux de cette partie de l'édifice sont restaurés avec soin, qu'il n'y aurait aucun inconvénient à faire disparaître ces châssis qui à l'intérieur empêchent de voir les vitraux et qui à l'extérieur défigurent le monument, en masquant les beaux dessins formés par les meneaux. J'ai eu l'occasion de visiter presque toutes les principales églises du pays et quelques unes en France, et jamais je n'ai rencontré cette précaution, bonne au fond lorsque les vitrages sont mauvais, mais inutile lorsque les vitraux sont en bon état. La précaution générale employée pour la conservation des verrières est celle des grillages en fils de fer. [...]*

<sup>29</sup> Namur, Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. *Dossier de la collégiale Sainte-Waudru à Mons*, inventaire n° C.R.M.S.F. Hainaut 11a. Le 24 juin 1868 : la Commission des Monuments et des sites écrit au gouverneur de la Province du Hainaut : [...] *Voici les renseignements recueillis au sujet des dégradations de ces vitraux.*

*Les verrières du chœur ont été restaurées il y a 20 ans environ, et on y a enlevé alors les doubles châssis qui au sud-ouest garantissaient ces brillantes peintures contre les ouragans et la pluie. En 1855, un coup de vent a frappé la plupart des verrières situées de ce côté ; quelques unes ont été réparées au moyen de verres incolores, et, deux d'entre elles, restées sans réparations, ont été masquées par des planches pour empêcher la pluie et la neige de pénétrer à l'intérieur de ce monument.*

*Autrefois, la nef était aussi décorée de vitraux peints. Les verres qui les ont remplacés datent aussi de ce siècle.*

*L'ouragan de 1865, ou plutôt la grêle, a détruit la fenêtre blanche du portail et plusieurs autres du transept dont l'une était peinte.*

*On a remplacé cette dernière par une vitre incolore et réparé les autres, sauf celle du portail, aujourd'hui garnies de planches en attendant sa reconstruction avec les meneaux.*

*Tous les débris des verrières peintes se trouvent déposés au-dessus de la chapelle Saint-Donat. La pénétration des pluies à l'intérieur de l'édifice provient surtout de ce que le plâtre dont on s'est servi pour faire adhérer les panneaux aux barlotières est en certain endroits complètement désagrégé et qu'il n'oppose par conséquent plus d'obstacles au passage de l'eau. Nous pensons que le remède immédiat serait de rétablir cette adhérence et de remplir les vides avec du verre blanc.*

*On devrait également soigner la pose de petits chenaux en plomb à l'intérieur des baies.*



*exprimant son étonnement de notre silence (au sujet des vitraux) dans notre rapport du 15 février dernier, a perdu de vue, probablement, que ce rapport n'avait pour but que de répondre à un article de journal qui ne disait mot des vitraux [...] ».*

Ces vitres de protection peuvent-elles être mises en rapport avec la verrière placée « contre celle de Monseigneur le comte de Hochstraete » et la « grande verrière de voire blanc allendroit de celle de Monsieur Buisseret » ? C'est possible. Il est en tout cas curieux de constater que les deux comptes dont l'interprétation est problématique concernent justement la partie sud-ouest de l'édifice, partie la plus exposée aux intempéries, et protégée au XIX<sup>e</sup> par des vitres.

Quelle aurait pu être l'apparence des vitres de protection du XVI<sup>e</sup> siècle ? À supposer que les informations de Capronnier se rapportent aux vitrages dont l'existence peut être envisagée dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ces vitres auraient pu être composées de verres incolores et losangés mis en plombs, ce qui expliquerait que les vitraux n'aient plus été correctement vus de l'intérieur. Elles auraient été fixées au vitrail proprement dit par l'intermédiaire d'un châssis posé par-delà les meneaux et qui les masque. Un examen attentif des meneaux et des embrasures des fenêtres, fortement restaurés, ne révèle aucune trace d'un quelconque dispositif de fixation.

Le doublage des vitraux par une vitre de protection extérieure a été développé depuis les années 1950 pour protéger les vitraux affaiblis et dans un état de conservation particulièrement problématique avec une corrosion avancée,

<sup>30</sup> Sur les vitres de protection, voir principalement : E. BACHER, *Aussenschutzverglasung*, dans : *OZKD*, 27, 1973, p. 66-68 ; J.-M. BETTEMBOURG/ J.-J. BURCK, *Conservation des vitraux par une verrière extérieure*, dans : *Newsletter du CVMA*, 41/42, p. 7-12 ; E. DRACHENBERG, *Probleme der Erhaltung und Restaurierung mittelalterlicher Glasmalerei*, dans : *Denkmalpflege in der DDR*, 1975/2, p. 38-47 ; G. FRENZEL, *Probleme der Restaurierung, Konservierung und prophylaktischen Sicherung mittelalterlicher Glasmalereien*, dans : *Kunstspiegel, Zeitschrift für Kunst und Kunstgeschichte*, 3, 1991, p. 173-209 (CR : *News Letter* 33/34 - janvier 1982) ; E. FRODL-KRAFT, *Mittelalterliche Glasmalerei. Erforschung, Restaurierung. Bemerkungen zu Verwitterungsformen und Konservierungsmassnahmen an mittelalterlichen Glasmalereien*, dans : *OZKD*, 26, 1974, p. 200-209 ; R. NEWTON, *The Deterioration and Conservation of Stained Glass : a Critical Bibliography*, Londres, Oxford University Press, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, 1982 ; R. NEWTON, *Concerning the Wetness of the Air*, s. l., 1987 ; R. NEWTON, *Caring for Stained Glass*, Londres, Ecclesiastical Architects' and Surveyors' Association, 1987 ; S. OIDTMANN/ H. SCHELLEN, *Schutzverglasung vor historischen Glasgemälden, eine theoretische Betrachtung*, dans : *Bauphysik* 14, 1992, p. 138-145 ; S. OIDTMANN, *Die Schutzverglasung, eine wirksame Schutzmassnahme gegen die Korrosion an wertvollen Glasmalereien*, Aix-la-Chapelle, Brimberg, 1994 ; S. OIDTMANN, *Untersuchungen zur Wirksamkeit vorhandener Schutzverglasungskonstruktionen*, dans : *Restaurierung und Konservierung historischer Glasmalereien. Actes du colloque des 22 et 23 nov. 1995*, Cologne, Römisch-Germanisches Museum (Ergebnisse eines Forschungsverbundprojekts gefördert vom Bundesministerium für Bildung...), p. 30-31 ; S. OIDTMANN, *Die Schutzverglasung. Forschungsbericht*, Linnich, 1997 ; S. TRÜMPLER, *Glasmalereikonservierung : ein Ausbildungsprojekt*, dans : *Methoden zur Erhaltung von Kulturgütern*, F. SCHWEIZER/ V. VILLIGER éd., Berne-Stuttgart, Haupt, 1989, p. 117-124 ; S. TRÜMPLER, *Experience with Protective Glazings in Switzerland*, dans : *Newsletter du CVMA*, 41/42, p. 19-22. *Conservation commune d'un patrimoine commun, Programme de recherche pour la conservation des Monuments historiques*, Actes du 1<sup>er</sup> colloque (Carlsruhe, 24-25/3/93), Champs-sur-Marne, 1993 ; Actes du 2<sup>e</sup> colloque (Bonn, 12-13/12/96), Champs-sur-Marne, 1997 ; B. KONRAD/ H. RÖMICH/ C. TROLL, *Schutzverglasung*, dans : E. DRACHENBERG (dir.), *Historische Glasmalerei. Schutzverglasung, Bestandssicherung, Weiterbildung. Ein Projekt der Deutschen Bundesstiftung Umwelt*, Berlin, Leipzig, 1999, p. 18-44.



Fig. 7.

Bruxelles, cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Panneau de vitrail et vitre de doublage d'une des fenêtres hautes du transept (cliché de l'auteur). La vitre de doublage a pris la place du vitrail et celui-ci a été avancé vers l'intérieur de l'édifice. Une languette de plomb masque le joint entre le panneau et la pierre du meneau.

comme c'est le cas pour maints vitraux du Moyen Âge, notamment en Angleterre, en France et en Allemagne<sup>30</sup>. Le but recherché est d'isoler le vitrail des agents atmosphériques et de réduire les phénomènes de condensation, particulièrement néfastes pour le verre, qui se produisent sur la face interne.

Le plus ancien exemple de ce dispositif encore en place se rencontre en Allemagne, à Lindena, en 1897. En Belgique, les vitraux du transept et du chœur de la cathédrale Saint-Paul à Liège sont protégés par des vitres, placées à partir de 1910. Dans le chœur, le dispositif adopté est une vitre placée à l'avant du vitrail, sans que celui-ci ait changé de place. Un autre dispositif avait été envisagé : « *c'était de mettre les verres de double vitrage sur les fers des vitraux [...] et de placer les vitraux à l'intérieur* »<sup>31</sup>. Les vitraux auraient donc été mis en pose intérieure et la baie aurait été fermée par un verre protecteur, à la place des panneaux du vitrail. La situation ainsi créée est assez proche de celle que le vitrail pourrait connaître dans un musée. Ce dispositif est aujourd'hui le plus généralement adopté (fig. 7).

<sup>31</sup> Liège, Musée d'art religieux et d'art mosan, Fonds Osterrath, *Dossier 101b*. Vitraux de la cathédrale Saint-Paul. Lettre du 16 septembre 1947 adressée par Biolley à Bourgault.

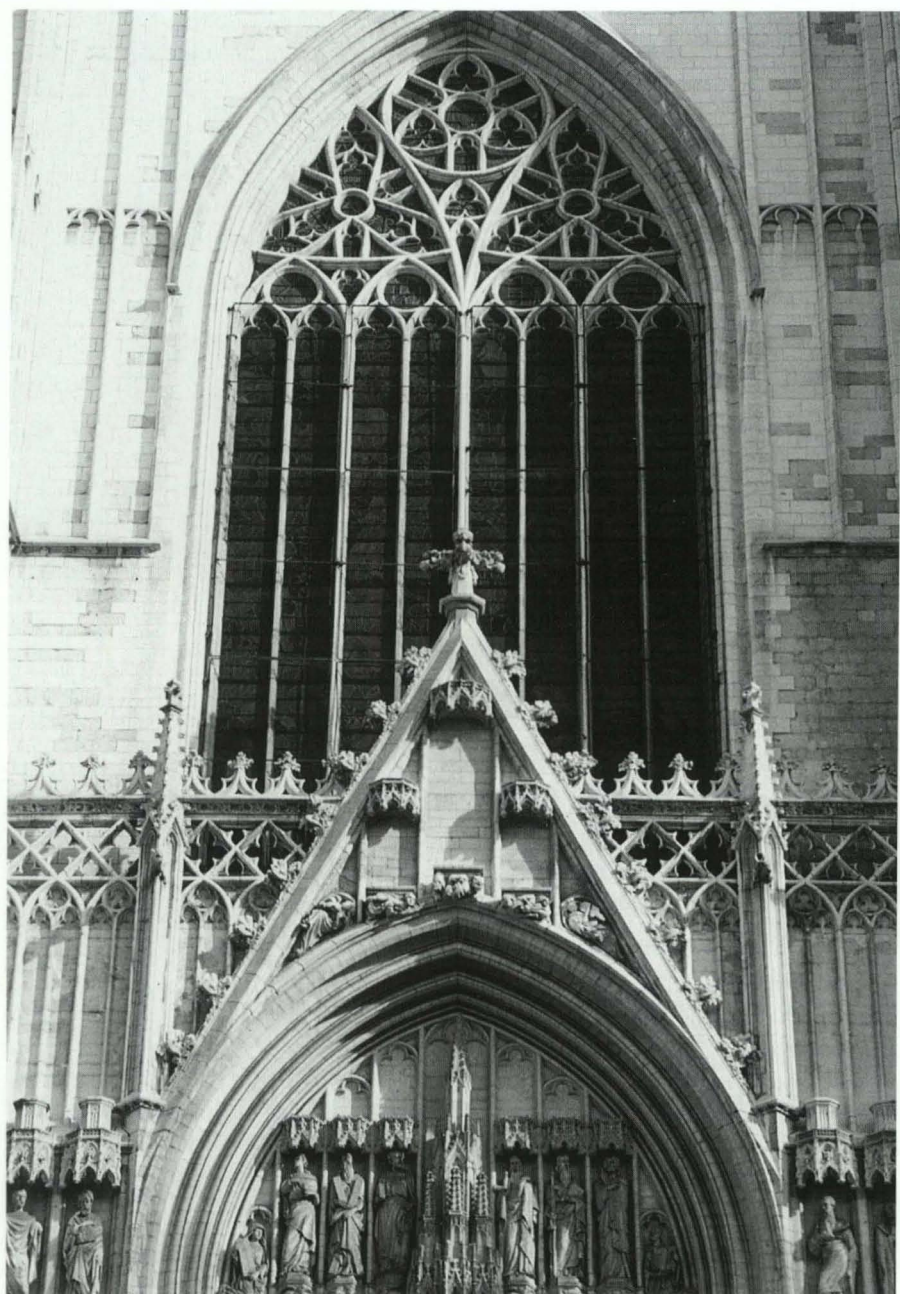


Fig. 8.  
Façade occidentale de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, Bruxelles. Le vitrail du Jugement dernier est protégé par un grillage (cliché de l'auteur).

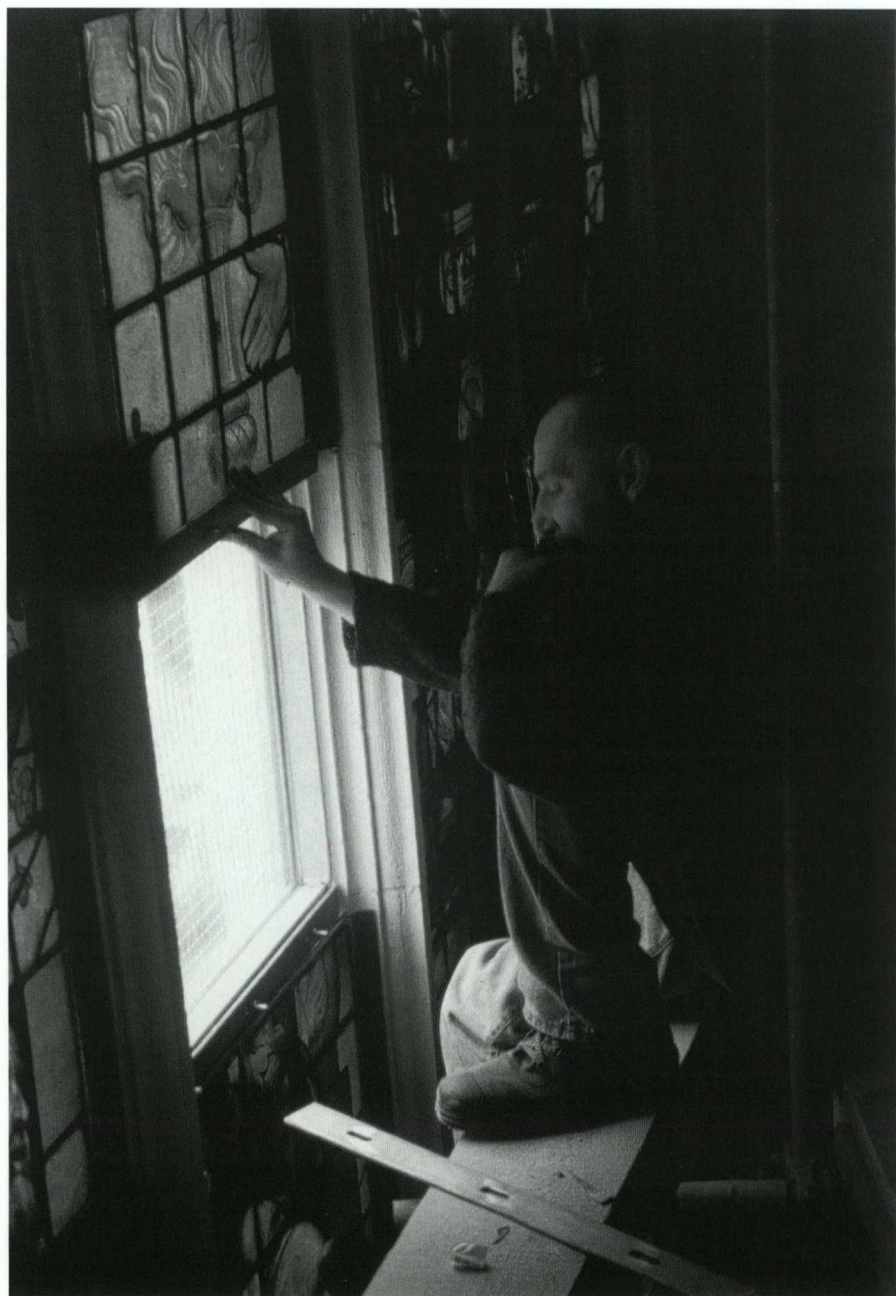


Fig. 9.  
Bruxelles, cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Remplacement après restauration d'un panneau de vitrail dans la chapelle Notre-Dame Libératrice (cliché de l'auteur, avril 1999). Le vitrail est protégé par une vitre et un grillage qui donne sur l'extérieur.

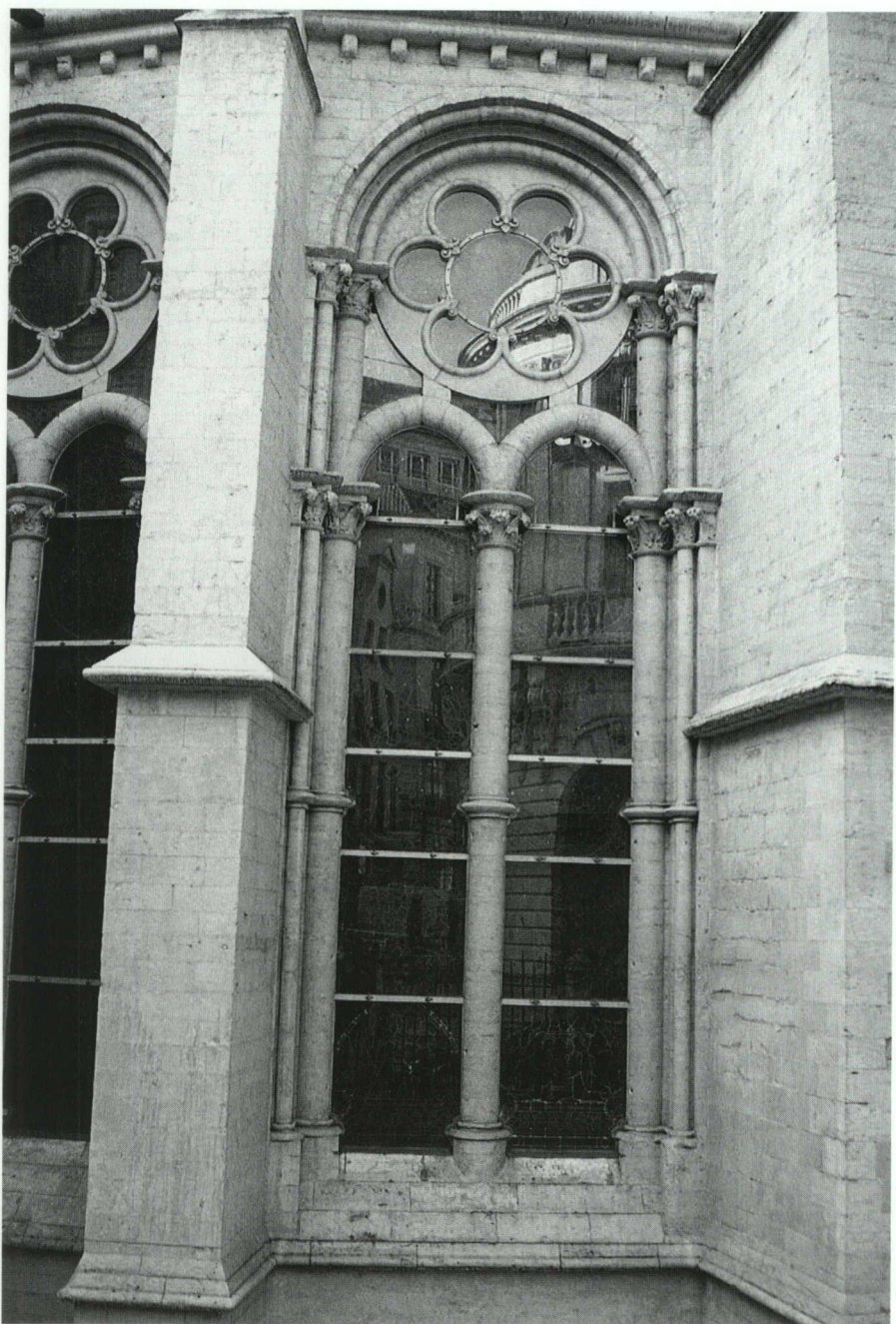


Fig. 10.  
Bruxelles, cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Fenêtre du déambulatoire du chœur (cliché de l'auteur).  
Vitre de protection placée devant le vitrail. La surface du verre n'est pas traitée, d'où l'effet « miroir ».



Fig. 11.  
Bruxelles, cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Fenêtre de la chapelle Maes (cliché de l'auteur). Vitre de protection placée devant le vitrail représentant sainte Gudule (1843). La surface du verre est thermoformée et reproduit l'aspect du vitrail.

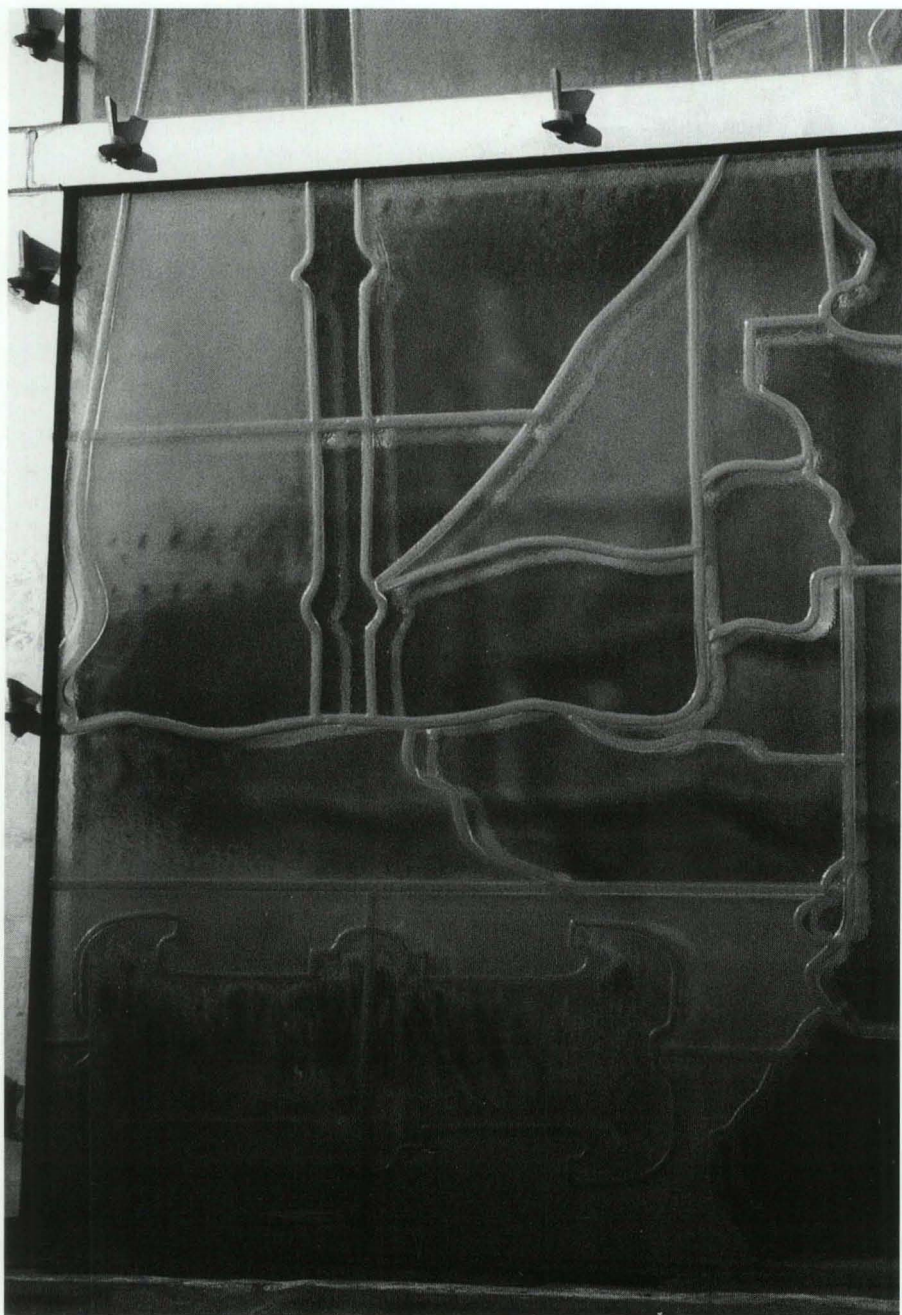


Fig. 12.  
Détail de la fig. 11.

La question des vitres de protection fait actuellement l'objet de discussions importantes. D'impératif pour protéger des vitraux dont l'état de conservation était alarmant, la pose d'un vitrage de protection est devenue trop souvent une option, « un plus, au cas où ». Elle a tendance à être systématisée. Le spécialiste suisse du vitrail S. Trümpler a décrit le phénomène avec cette formule heureuse de « *Schutzverglasungseuphorie* »<sup>32</sup>. Divers procédés ont été mis au point pour améliorer l'esthétique des vitres de protection : remplacement du verre lisse par des mises en plombs géométriques ou reprenant de façon très simplifiée le réseau du vitrail, par du verre structuré ou antireflet, par du verre thermoformé, etc.

Une promenade autour de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, à Bruxelles, donne un aperçu complet des moyens de protection. Le grand vitrail de la façade occidentale et toute la vitrerie de la nef sont protégés par un grillage uniquement (fig. 8). Les vitraux du transept et des chapelles Notre-Dame Libératrice et du Saint-Sacrement le sont à la fois par une vitre et un grillage (fig. 9), et ceux des fenêtres du déambulatoire du chœur, par une vitre seulement (fig. 10). Pour la chapelle Maes, le procédé du thermoformage des verres est expérimenté (fig. 11). Le verre, thermoformé à partir de l'empreinte du vitrail à protéger, est traité dans sa surface extérieure pour reproduire l'aspect du vitrail : les reliefs correspondant au réseau des plombs sont soulignés avec une grisaille translucide et les surfaces planes recouvertes d'une patine colorée (fig. 12).

Même s'il offre des avantages évidents (dépose rapide en cas de danger ou de nouvelle intervention, allègement des interventions de conservation, etc.), le placement d'un vitrage de protection isothermique (placement du vitrage à la place du vitrail et recul de celui-ci vers l'intérieur de l'édifice en assurant une ventilation entre les deux) doit être réfléchi. L'efficacité absolue de cette solution n'est pas établie à long terme. Des vitrages de protection placés selon un dispositif identique peuvent se comporter différemment. L'air dans l'espace vitrail-vitre de protection s'échauffe davantage du côté sud et des altérations se manifestent particulièrement de ce côté : les plombs, échauffés par effet de serre, se « fatiguent » et ne maintiennent plus suffisamment les pièces de verre. Il faut donc s'adapter à la situation particulière de chaque vitrail en prenant en compte son état de conservation, son emplacement, son environnement climatologique, etc.

Le procédé du doublage des vitraux pourrait donc ne pas être une innovation moderne, mais une précaution dont les verriers ont usé à partir des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'hypothèse méritait d'être formulée, même si elle ne peut être démontrée, en raison du peu de documents d'archives qui nous sont parvenus. Il est par ailleurs possible que la solution montoise ait été isolée puisque que nous ne connaissons pas de comptes comparables.

<sup>32</sup> S. TRÜMPLER, *op.cit.* (1989), p. 121.